

Angers, le 19 décembre 2023

Chaufferie biomasse de Monplaisir : un réseau de chaleur fiable, abordable et vertueux qui bénéficie aux habitants et entreprises du territoire

Jean-Marc Verchère, Maire d'Angers et Président d'Angers Loire Métropole (ALM), Philippe Chopin, Préfet de Maine-et-Loire et Jacques-Olivier Martin, Vice-président d'ALM en charge de la Voirie et des réseaux de chaleur et Président d'Alter Services, ont inauguré ce matin le réseau de chaleur urbain de Monplaisir.

Un réseau de chaleur urbain est un système de chauffage central appliqué à l'échelle d'une ville ou d'un quartier et qui permet d'alimenter des bâtiments collectifs de type variés (logements et équipements privés, publics ou industriels).

« Angers Loire Métropole agit en tant qu'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie dans le cadre de son schéma directeur des réseaux de chaleur. L'exploitation des réseaux est déléguée à la SPL Alter services ou à des experts du domaine comme Dalkia et Engie. La collectivité assure la gestion, le contrôle des réseaux, le renouvellement des délégations de service public ainsi que la stratégie de développement », explique Jean-Marc Verchère.

Et de poursuivre : *« Le bois énergie est central dans la stratégie de décarbonation d'Angers Loire Métropole. Les réseaux de chaleur représentent 30% de la production d'énergie renouvelable du territoire. »*

Le choix du « bois énergie »

La chaufferie biomasse de Monplaisir est une unité de production de chaleur qui fonctionne à 80% grâce aux résidus d'exploitations forestières et bocagères : « le bois énergie » est une ressource locale renouvelable et vertueuse.

Le réseau de chaleur de Monplaisir fonctionne à partir de plaquettes forestières ou bocagères qui proviennent de filières implantées dans un rayon de 100 km autour de la chaufferie.

Une énergie abordable

L'installation, l'entretien et le renouvellement des équipements étant centralisés, le réseau de chaleur urbain offre un tarif compétitif par rapport aux énergies fossiles et se montre moins sensible aux fluctuations de prix du fait de l'utilisation d'énergies locales renouvelables.

« Une chaufferie biomasse permet d'offrir un service urbain à un prix abordable grâce à la maîtrise des coûts de production et de gestion. Elle permet également de lutter contre la précarité énergétique grâce à la mise en place d'une TVA à taux réduit de 5,5% sur la facturation et la possibilité de payer par chèque énergie. Un prix de chaleur stable et maîtrisé dans le temps apporte plus de sérénité pour les habitants connectés. Il y a donc de nombreux avantages à choisir le bois énergie », explique Jean-Marc Verchère.

2 440 logements, soit un peu plus de 5 400 habitants, et des équipements publics du quartier de Monplaisir bénéficient de ce service.

Parmi les utilisateurs finaux de la chaufferie urbaine de Monplaisir, on retrouve de nombreux acteurs du territoire et notamment : « Scania, qui a une politique RSE ambitieuse et qui souhaite que l'ensemble de ses sites se décarbone ; les équipements publics de la collectivité (piscine, gymnase, écoles) ou encore un certain nombre de bailleurs qui procèdent à la réhabilitation énergétique des logements sociaux dans le cadre du programme de renouvellement urbain », ajoute Jacques-Olivier Martin.

Tous les bâtiments compatibles peuvent être raccordés à un réseau de chaleur : bâtiments résidentiels collectifs publics ou privés, bâtiments tertiaires (enseignement, santé, bureaux, etc.) et industriels consommateurs de chaleur. La collectivité espère doubler voire tripler le développement des réseaux de chaleur à l'horizon 2050. Elle souhaite également développer davantage les réseaux en lien avec les communes limitrophes : Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Trélazé. Des territoires à forte densité urbaine où les besoins énergétiques sont importants.

Une énergie vertueuse sur le plan environnemental

« Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, nous devons rechercher l'efficacité énergétique et la sobriété et multiplier au moins par 4 notre production d'énergie renouvelable » poursuit Jacques-Olivier Martin.

À ce jour, les réseaux de chaleur d'ALM permettent d'éviter l'émission de 55 000 tonnes de CO2 chaque année (ce qui correspond à 30 000 logements chauffés au gaz ou à 1 000 immeubles de 30 logements) ; soit l'équivalent de 5% de notre niveau d'émission actuel.

Réseaux de chaleur : quelle stratégie pour l'avenir ?

« Le maillage des réseaux de chaleur urbain est un héritage précieux. Nous avons commencé par créer un grand réseau de chaleur par quartier, avec à chaque fois, une unité de production rattachée au réseau. Nous souhaitons, à l'avenir, faire une grande boucle de réseau interconnectée qui aura pour objectif de sécuriser et mutualiser les points de production et ainsi fiabiliser davantage leur fonctionnement. Le premier projet d'envergure est le réseau rive droite qui interconnectera les réseaux des quartiers de Belle-Beille et des Hauts-de-Saint-Aubin », complète Jacques-Olivier Martin.

Dates clés

- 1970 : création et mise en service progressive du réseau de la Roseraie
- 2009 : création et mise en service du réseau des Hauts de Saint Aubin (raccordement de l'ensemble des bâtiments de la ZAC Mayenne au fil de l'eau)
- 2011 et 2012 : Rénovation et extension du réseau de la Roseraie et mise en service de la centrale Biowatts + création du réseau d'Orgemont.
- 2015 : création du réseau Deux-croix et interconnexion des chaufferie Nozay et l'union Jeanne d'Arc Montaigne
- 2018 : création et mise en service du réseau de Belle-Beille
- 2023 : création et mise en service du réseau Monplaisir

Les réseaux de chaleur urbain sur le territoire

- 12 réseaux de chaleur (privés et public) alimentés par 1 centrale de cogénération biomasse « Biowatts », 5 chaufferies urbaine biomasse et 1chaufferie bois communale (Écouflant) + 1 chaufferie urbaine biomasse en étude (Mayenne 2 : mise en service prévue fin 2025)
- 71 kilomètres de réseaux déployés
- 276 points de livraison raccordés
- 226 GWh par an livrés en 2021
- 55 000 tonnes de CO2 évitées par an
- 106 M€ d'investissement réalisés depuis 2009
- **15,3 M€ d'investissement supplémentaire pour Monplaisir (8,5 M€ financés par l'ADEME via le fonds chaleur + 500 K€ de financement ANRU)**
- Programme d'investissement en cours de 55 M€ sur le projet du grand réseau Angers Rive Droite interconnectant les réseaux Belle-Beille et Hauts de Saint-Aubin